



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## métallurgie

Question écrite n° 111405

### Texte de la question

La société Alcan a annoncé sa fermeture à l'horizon 2007-2008. Ce sont plus de 240 emplois directs et 514 emplois au total qui vont disparaître de la zone du bassin d'emploi de Lannemezan, lui-même situé dans les Hautes-Pyrénées, département déjà lourdement touché par les suppressions massives d'emploi dans le secteur de l'industrie. Toutefois cette décision de fermeture est injustifiée puisque l'usine a encore dégagé des bénéfices en 2005 et que le groupe canadien dégage lui-même des profits considérables et investit, ailleurs, en Europe, en Slovaquie notamment et que la France accuse un déficit de 300 000 tonnes d'aluminium par an et l'Europe de 2 millions de tonnes. Le groupe Alcan a déjà largement profité du savoir-faire technologique de son concurrent Pechiney en rachetant ce fleuron de l'industrie française. Ainsi, la fonderie doit être maintenue sur ce site de Lannemezan. Cela représente 80 emplois à sauver, 15 pour le tri, 65 pour la « refusion ». La masse des déchets d'aluminium nécessaire est d'environ 60 000 à 80 000 tonnes soit 15 % du marché national qui est de 500 000 tonnes. Ce volume existe sur le grand Sud-Ouest. Il est donc indispensable que le groupe Alcan précise rapidement et clairement à l'État et aux collectivités locales concernées les points qui devront faire l'objet d'un contrat de site à savoir les résultats de l'étude, les modalités de mise en place du dispositif « fonderie Lannemezan » et le calendrier, les partenaires associés à la collecte des matières premières et déchets d'aluminium, le dispositif du tri des déchets, les productions dérivées de la « refusion » et la diversification industrielle et la place de la société Alcan dans cette opération de maintien de la fonderie et de redéploiement industriel à Lannemezan. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer sa position et ses intentions au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

Alcan a décidé de fermer l'usine de Lannemezan à l'horizon 2007-2008. Cependant, la création d'une fonderie sur le site de Lannemezan est envisagée par l'ensemble des élus et étudiée par l'entreprise. Dans ce but, les responsables de l'entreprise déclarent rechercher activement d'autres sources possibles d'approvisionnement, notamment les déchets d'aluminium pour assurer la production d'aluminium en deuxième fusion. La direction générale du groupe Alcan, a indiqué en janvier à l'ensemble des parties prenantes poursuivre ses réflexions sur ce projet de fonderie. Le ministre délégué à l'industrie a reçu le 26 juillet 2006 tous les parlementaires concernés par cette restructuration en présence de M. Martin Malvy, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, et leur a confirmé son souhait qu'Alcan s'engage activement et concrètement sur la revitalisation du bassin de Lannemezan.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111405

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé** : industrie  
**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 novembre 2006, page 12347

**Réponse publiée le** : 27 février 2007, page 2198